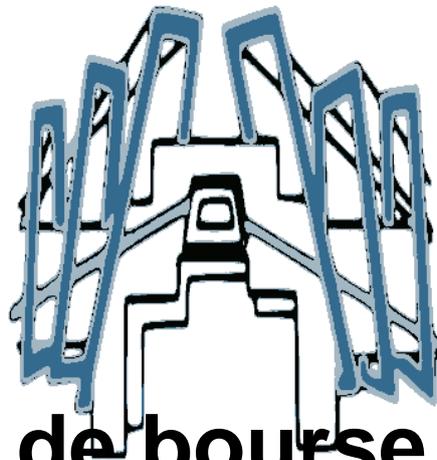


<https://tonkin.etab.ac-lyon.fr/spip/?demande-de-bourse-de-lycee-rentree>



Demande de bourse de lycée - rentrée 2020

- Actualités -



Date de mise en ligne : mardi 9 juin 2020

Copyright © Collège du Tonkin - Tous droits réservés

Quelle que soit l'issue de l'orientation pour votre enfant (lycée général, lycée professionnel, centre de formation pour apprenti, alternance... ou autres), nous vous invitons à déposer une demande de Bourse de lycée (ou nous indiquer que vous y renoncez, le cas échéant) pour la prochaine rentrée scolaire.

Si votre situation familiale et financière ne vous donnait pas droit à une bourse au collège, il peut en être tout à fait autrement pour la bourse du lycée (le mode de calcul et les barèmes étant différents, et souvent plus favorables).

Pour la rentrée 2020-2021, les ressources prises en compte sont celles perçues au titre de l'année 2019. Le montant retenu pour l'attribution est celui qui est mentionné comme "Revenu Fiscal de Référence" sur l'avis de situation déclarative de l'impôt sur les revenus de l'année 2019 ou sur la déclaration automatique des revenus 2019.

Un simulateur est disponible à cette adresse :

<https://bourses-calculateur.education.gouv.fr/Lycee.php>

Comment remplir la demande de bourse ?

Compte tenu du contexte sanitaire, les demandes de bourse de lycée devront être déposées **sur l'ENT laclasse.com**. Si vous ne demandez pas de bourse, nous vous prions de bien vouloir remplir le formulaire de renonciation. **Attention, la campagne des bourses de lycée prendra fin le 7 juillet 2020.**

1. **Connectez-vous à l'ENT laclasse.com en utilisant les identifiants "élève"**
2. Cliquez sur la tuile [DOCUMENTS](#)
3. Rendez-vous dans le dossier [CLG-DU TONKIN](#) > [CLASSES](#) > [classe de votre enfant](#) > [BOURSE DE LYCEE](#)
Dans ce dossier, vous trouverez :
 - le formulaire de demande de bourse,
 - le formulaire de renonciation,
 - le dossier de rendu pour déposer votre dossier.
4. Sélectionnez le formulaire de demande de bourse ou le formulaire de renonciation par un simple clic sur le document, puis cliquez sur [TELECHARGER](#) dans le bandeau bleu. Remplissez le document téléchargé et enregistrez-le sur votre ordinateur. Vous pouvez aussi imprimer le document et le remplir au stylo si vous préférez.
5. Déposez le document complété : allez dans le dossier [RENDU \(dossiers déposés\)](#), cliquez sur + (en haut à droite), puis sur [TELEVERSER](#), enfin sélectionnez le formulaire complété. Vos enfants sont désormais habitués à rendre leurs travaux de cette façon, c'est le même procédé qui est utilisé ici.
6. **Joignez également les pièces justificatives demandées** (elles sont mentionnées sur le dossier de bourse) :
[+](#) > [TELEVERSER](#)

Comment est calculé le montant de la bourse et quelles sont les primes complémentaires ?

- **la bourse de lycée** : exprimée en échelons (de 1 à 6), en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge (en septembre 2020 le montant varie entre 441 € pour le 1er échelon et 933 € pour le 6e échelon, ce montant est versé en trois fois à chaque fin de trimestre) ;
- **la prime d'équipement** : versée en une seule fois, au début de la première année de certains cursus professionnels, son montant est de 341,71€ ;

- **la prime à l'internat** : elle est destinée à tous les élèves boursiers scolarisés en internat, son montant annuel est de 258 € ;
- **la bourse au mérite** : pour les élèves boursiers de lycée qui auront obtenu une mention « Bien » ou « Très bien » au DNB (Diplôme national du Brevet), ce complément de bourse varie en fonction de l'échelon de la bourse : de 402 € pour le 1er échelon à 1002 € pour le 6e échelon. Ce montant est versé en trois fois, en même temps que la bourse de lycée, pendant toute la scolarité jusqu'au Bac ;
- à cela s'ajoute **une réduction de 50% de l'abonnement TCL** (sur présentation du justificatif de bourse avec le Pass'scolaire).

Si vous rencontrez des difficultés :

- contactez [M. Grange, secrétaire d'intendance](#) ou Mme Vandecasteele, assistante sociale au 04.72.69.77.99 afin qu'ils puissent vous aider dans votre démarche.

Pour en savoir plus :

Toutes les informations sur les bourses de lycée, ainsi qu'un simulateur de bourse, sont sur le site du ministère de l'Education nationale :

<http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee.html>